



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « MALADIES LONGUE DUREE AU SEIN DES COLLABORATEURS/TRICES DE LA MUNICIPALITE DE PORRENTROY » (N° 1029) (PCSI)**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Point n° 7**

Les situations d'absence de collaborateurs font l'objet d'un suivi régulier tant du point de vue administratif que politique. Toutefois, ce suivi a été renforcé car, comme cela est relevé dans la question écrite, la Municipalité enregistre effectivement, depuis 12 à 18 mois, un nombre de cas d'absences de longues durées plus conséquent que précédemment.

Si la proportion de collaborateurs accidentés a augmenté, il est aussi vrai que quelques collaborateurs sont ou ont été en arrêt maladie pour surmenage ou burnout. Des contacts réguliers ont lieu avec ces employés pour évaluer l'évolution de leur état de santé, puis préparer leur retour. Par le biais de ces discussions et quand bien même il ne faut pas minimiser les causes professionnelles, il a été constaté que régulièrement des raisons extra-professionnelles sont également partiellement une explication à l'arrêt maladie. Chaque situation est donc différente, mais il est vrai que le service UEI a été particulièrement touché.

Outre les contacts avec les employés absents, la situation des collègues et personnes impactées par leur non-présence est et a été régulièrement évaluée par le biais de discussions formelles ou informelles. L'organisation des entretiens, au sens de l'art. 38 du règlement relatif au statut du personnel, n'est donc pas, à ce jour, systématisée mais les points de situation sont fréquents soit à la demande du responsable, soit à celle du collaborateur.

De plus, diverses mesures ont été prises pour compenser au mieux les absences par l'engagement de collaborateurs temporaires et/ou par le recours à des prestataires externes. Des priorités ont également été déterminées pour canaliser au mieux l'activité des secteurs impactés.

Sur le plus long terme, le Conseil municipal a également pris des mesures organisationnelles pour simplifier certaines procédures de travail et établir des délégations de compétences. En ce qui concerne le service UEI, l'exécutif a également mené une réflexion sur la dotation en personnel et l'organigramme. A cet effet, une réorganisation a été décidée dans le but de renforcer le rôle des chefs de secteur dans le but d'apporter un soutien plus important au chef de service.

Enfin, la Municipalité a soumis à la Haute Ecole de Gestion une proposition de mandat portant sur une analyse de l'absentéisme et l'élaboration d'un plan d'actions dans le cadre d'un travail de Bachelor.

Le Conseil municipal continue et continuera de prêter une attention particulière à ces cas d'absences de longues durées pour éviter leur répétition ou l'émergence de nouvelles situations.

10 septembre 2018

Le Conseil municipal